



EUROPEAN UNION

PC.DEL/101/19
1 February 2019

Original: FRENCH

**Conseil permanent de l'OSCE No. 1214
Vienne, 31 janvier 2019**

**Déclaration de l'UE en réponse à la question d'actualité soulevée
par la République de Moldavie**

Nous avons écouté avec préoccupation la déclaration faite par le représentant de la République de Moldavie, et nous suivons avec grande attention les développements relatifs à la question qu'il a soulevée. L'Union européenne réaffirme son soutien à un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Nous soutenons pleinement le processus de négociation sur le règlement du conflit transnistrien en format « 5+2 » et appelons à ce que la dynamique positive qui caractérise les négociations depuis 2016 soit préservée.

Les progrès effectués récemment ont permis un rapprochement des populations des deux côtés du Dniestr. Ces efforts doivent être poursuivis.

L'Union européenne souligne l'importance de continuer à œuvrer en faveur du renforcement de la confiance dans le cadre du processus « 5+2 ».

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et le Liechtenstein pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.